

L I S T E des Comtés de la Province du Bas Canada, avec leurs bornes respectives, les paroisses comprises, et le nombre de représentans dans chaque, tel qu'il a été fixé par la Proclamation de son Excellence le Lieutenant Gouverneur, datée le 7 Mai 1792.

GASPE', commence au côté Nord de la baie des Chaleurs, et comprend toute la baie de Gaspé et tout le terrain sur la côte du sud du fleuve st Laurent, allant jusqu'au côté nord-est du cap chat.—Paroisses, il n'y en a point.—membres, un.

Cornwallis, commence au côté nord-est du cap Chat, et finit aux bornes ouest de ste. Anne.—Paroisses Matane, Rimousk, Bic, Cacouna, Isle Verte, trois Pistoles, Riviere des caps, Riviere du loup, Kamouraska, Riviere Ouelle, ste. Anne.—membres, ceux.

Devon, commence aux bornes Ouest de ste. Anne, et finit aux bornes Ouest de la riviere du sud.—Paroisses st. Roc, st. Jean, Islet, cap st. Ignace, Isle aux Grues, st. Thomas. membres, deux.

Hertford, commence à la ligne ouest de la seigneurie de la riviere du sud; finit aux bornes nord-est de Lauzon.—Paroisses, Berthier, st. François, st. Valier, st. Michel, st. Ge vais, Beaumont, st. Charles.—membres deux.

Dorchester, commence aux bornes nord-est de Lauzon; finit à la borne ouest de Lauzon.—Paroisses, Pointe Levi, st. Henri, ste. Marie, st. Joseph, st. François, ces trois dernieres forment la Nouvelle Beauce.—membres, deux.

Buckinghamshire, commence à la borne ouest de Lauzon; finit à la borne nord-est de Sorel.—Paroisses, st. Nicolas, st. Giles, st. Antoine, ste. Croix, Lotbiniere, st. Jean, st. Pierre, Gentilly, Bécancour, Nicolet, baie st. Antoine, st. François, toute la partie d'Yamaska, excepté la seigneurie de Madame Barrow.—membres, deux.